



Jadhe formation se mobilise autour du handicap

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre situation de handicap ou de celle d'un ou de vos salariés en formation dans notre organisme de formation.

Aussi, notre référent se tient à votre disposition pour tout mettre en œuvre et vous faciliter l'accès à l'action que vous souhaitez poursuivre ou faire suivre avec notre organisme :

Florence BOUCHER : est votre référent handicap joignable au **06 86 08 07 89** ou formehpad33@gmail.com

Pour faire reconnaître votre handicap, vous accompagner dans vos démarches nous vous rappelons également les missions de :



Cap Emploi est un réseau national d'organismes de placements spécialisées au service de l'emploi des personnes handicapées et des employeurs pour l'adéquation emploi, compétences et handicap. Les missions des Cap Emploi sont d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs. Leur expertise permet d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre. Expertise handicap, évaluation des besoins, appui au montage de parcours sécurisés, médiation entre OF, employeurs et bénéficiaires.

Contact via formulaire sur site <https://www.capemploi.info/contact.htm>

Contact National : 04 74 47 20 90



Aides, conseils et accompagnement pour l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap (secteur privé)

La mission d'Agefiph est d'aider les personnes en situation de handicap dans leur vie professionnelle et d'accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Les Agefiph aident également les entreprises dans le recrutement, le maintien dans l'emploi des personnes handicapées et les accompagnent dans la mise en place de leur projet emploi et handicap.

Finance des aides techniques, humaines et organisationnelles ; appui à l'adaptation des parcours de formation et de VAE pour les personnes en situation de handicap dans le secteur privé.

Contact : 0800 11 10 09

Contact via formulaire sur le site : www.agefiph.fr – nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr



Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans le Fonction Publique (FIPHFP) est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction Publique. Équivalent de l'AGEFIPH pour la fonction publique la FIPHFP soutient les aménagements de formation, les outils compensatoires et l'accessibilité pédagogique.

Aides et accompagnement pour la fonction publique

Contact : 09 70 80 93 29

Contact via formulaire site web : <https://www.fiphfp.fr/nous-contacter>



Anfh

L'**ANFH** (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier) est un organisme paritaire français dédié au financement et à la gestion de la formation professionnelle dans la fonction publique hospitalière. Elle joue un rôle central dans le développement des compétences des agents des hôpitaux publics et des établissements médico-sociaux.

L'**ANFH** collecte et gère les contributions légales à la formation continue des établissements hospitaliers publics. Elle finance les actions de formation, d'accompagnement et de reconversion des personnels, du personnel soignant aux agents administratifs. Son action vise à garantir l'adaptation des compétences face à l'évolution des métiers de la santé et du médico-social.

ANFH Nouvelle-Aquitaine – Délégation régionale

Contact : **05 57 35 01 70**

aquitaine@anfh.fr



Créées par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont en place depuis le 1er janvier 2006.

Elles traduisent la volonté de rassembler les compétences liées au handicap afin de faciliter les démarches des personnes handicapées. Les MDPH sont ainsi, dans chaque département, le « guichet unique » d'accès aux droits et prestations prévu pour les personnes handicapées.

Les MDPH sont des groupements d'intérêt public, dont le Département assure la tutelle administrative et financière ; c'est le Président du Département qui préside ce groupement. En Gironde, les membres du groupement sont : le Département, l'Etat, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole.

Évalue les situations de handicap, ouvre les droits (RQTH, PCH, AAH) et oriente vers les dispositifs adaptés.

(Chaque département a sa propre MDPH, coordonnées disponibles via www.service-public.fr)

Contact en Gironde : **05 56 99 66 99** mdph-accueil@gironde.fr

SAS FORMEHPAD 33 - 17 Rue du Commandant COUSTEAU-33100 BORDEAUX

0686080789 - jadheformation.fr - formeypad33@gmail.com

Siret : 80423759200071 – Code APE 8559A - N° de déclaration d'activité : 75331023633

